SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

DLE
Direction des Laboratoires et de l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements
82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr

RAPPORT

cofrac ESSAIS

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **VALORISATION AGRO BTF (3624)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **12/11/2021**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2021-6063**
Rapport autorisé le : **23-NOV. -2021 15:58**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-32761 / BTF prélevé le 10-NOV. -2021 00:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		12/11/2021				45	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	12/11/2021	*			51.7	%		
Matières Volatiles interne %MB	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00078	12/11/2021	*			19.15	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	16/11/2021	*			13.13	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	16/11/2021	*			131.30	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	16/11/2021	*			0.98	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	16/11/2021	*			9.80	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	16/11/2021				13.4	-		
Sélénium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	18/11/2021	*			4.4	mg/kg MS		
Mercure	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17852	17/11/2021	*			1.2	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			9797	mg/kg MS		
Bore	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	17/11/2021	*			6.70	% sur brute		
Cadmium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			1.9	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			6.6	mg/kg MS		
Chrome	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			56.3	mg/kg MS	1000	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Cuivre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			613	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			88272	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	17/11/2021	*			0.10	% sur brute		
Arsenic	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	18/11/2021	*			6.5	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	17/11/2021	*			0.52	% sur brute		
Manganèse	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			218	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			9.2	mg/kg MS		
Nickel	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			29.5	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			119	mg/kg MS	800	mg/kg MS
Soufre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			25544	mg/kg MS		
Zinc	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	22/11/2021	*			1638	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	22/11/2021				2337	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	0.025	mg/kg MS		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	0.024	mg/kg MS		

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

DLE
Direction des Laboratoires et de l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements
82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr

RAPPORT

cofrac ESSAIS

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	0.020	mg/kg MS		
	Somme 7 PCB	Calcul	12/11/2021			r	0.12	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
	Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	0.74	mg/kg MS	5	mg/kg MS
	Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	0.32	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
	Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/11/2021	*		r	0.32	mg/kg MS	2	mg/kg MS
	Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007 et tableur de calcul des oxydes LOG-084	15/11/2021	*		r	4.75	% sur brute		
	Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	12/11/2021	*		r	0.207	% MB		
	pH	NF EN 15933	12/11/2021	*		r	8.5	unité pH		
	Température de mesure du pH	Méthode interne	12/11/2021				20.3	°C		
	Refus	NF EN 16179	15/11/2021				<5.0	%		
	Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	15/11/2021	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 45
Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) : 51,7 %
☒ Boue Seine Aval +
☐ Boue Réglementaire
☐ Boue Non Epandable
☐ Boue Non-Conforme FNC n°
Date : 24/11/2021
Visa Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	RAPPORT

Votre commande : **BACTERIO BTF (3618)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **09/11/2021**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2021-5783**
Rapport autorisé le : **15-NOV. -2021 13:37**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-21805 / BTF prélevé le **09-NOV. -2021 09:00**
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité
	Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00058	09/11/2021				Absence	UFC/gMS
	Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	09/11/2021				<5.60E+00	NPP/gMS
	Semaine prélèvement		09/11/2021				45	-

Observations liées aux résultats :
Matière sèche : 53% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-5740)
Résultats :
- E. Coli = <5.6 NPP/mL
- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :
BO : BOUE

Yves ZARZELLI
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 45
Microbiologie :
Coliformes thermotolérants : Abs /g MS
Escherichia Coli : <5,6 /g MS
Date : 24/11/21
VISA Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.